

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 54-456-1934 Divers.

n° 54-456-1934

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 1 novembre 1934
Numéro JO n° 456 du 30/11/1934	Date du numéro 30 novembre 1934

TEXTE INTÉGRAL

il est interdit d'abattre pour la consommation des animaux femelles des espèces bovine, caprine ovine et cameline.